

## Sur les consultations des 10 et 24 janvier 2010 en Guyane et Martinique

(Extrait de Justin Daniel, (ed.), *Les Outre-mer à l'épreuve du changement : Réalité et perspectives des réformes territoriales*, Paris : L'Harmattan, 2011.

(<http://www.editions-harmattan.fr/index.asp?navig=catalogue&obj=livre&no=35858> ; [disponible également au CRPLC](#))

Les réformes en cours résultent de la conjonction d'une série de facteurs ayant fortement pesé sur leur contenu final. Il en est ainsi de l'adoption, en décembre 2008, par les congrès des élus départementaux et régionaux de Guyane et de Martinique de résolutions en faveur de la création de collectivités uniques sur le fondement de l'article 74 de la Constitution ; de l'organisation des états généraux à l'initiative du Président de la République dans le prolongement de la crise de février-mars 2009, dont l'une des caractéristiques majeures a été la dépossession des élus de la parole politique et le retour en force de la question sociale, un temps éclipsée, par les revendications identitaires (Daniel, 2009) ; et, enfin, de l'adhésion circonspecte des populations locales au projet de création d'une collectivité unique sur le fondement de l'article 73 de la Constitution<sup>1</sup>.

Adhésion circonspecte en effet : si les Guyanais et les Martiniquais indiquent très clairement ce qu'ils ne souhaitent pas en rejetant sans ambiguïté le 10 janvier 2010 l'option de l'article 74 de la Constitution, leur vote nettement majoritaire en faveur de la création d'une collectivité unique dans le cadre de l'article 73 de la Constitution, est contrebalancé par une faible mobilisation du corps électoral, comme en témoignent les résultats des consultations des 10 et 24 janvier 2010 (cf. tableaux ci-dessous). En effet, la participation, relativement élevée le 10 janvier 2010, au regard des taux traditionnellement observés, connaît une baisse sensible dans les deux territoires le 24 janvier ; baisse qui se combine avec une augmentation du nombre de bulletins blancs et nuls qui peut s'analyser comme une forme d'indécision ou de refus de choix dans les conditions de l'offre proposée : de 48.16 %, elle passe à 35.81 % (- 12.35 %) en Guyane et de 55.32 à 35.81 % (-19.51 %) à la Martinique, alors que, dans ce contexte de faible mobilisation, le pourcentage des bulletins blancs et nuls représente respectivement 6.90 % (contre 2.33 % le 10 janvier) en Guyane, et 4.71 % à la Martinique (contre 3 % le 10 janvier).

---

<sup>1</sup> Le cas de la Guadeloupe est abordé de manière cursive dans la mesure où il fait l'objet d'une contribution spécifique.

**Tableau n° 1**

Résultats des consultations populaires du 10 janvier 2010 en Guyane et Martinique

<b>Guyane</b>		<b>Martinique</b>	
Inscrits	67 460	Inscrits	296 802
Votants	32 486	Votants	164 198
Suffrages exprimés	31 729	Suffrages exprimés	159 252
Taux de participation	48.16 %	Taux de participation	55.32 %

Voix		%	Voix		%
OUI	9 448	29.78	OUI	32 954	20.69
NON	22 281	70.22	NON	126 298	79.31

**Tableau n° 2**

Résultats des consultations populaires du 24 janvier 2010 en Guyane et Martinique

<b>Guyane</b>		<b>Martinique</b>	
Inscrits	67 258	Inscrits	296 802
Votants	18 519	Votants	106 263
Suffrages exprimés	17 241	Suffrages exprimés	101 256
Taux de participation	27.42 %	Taux de participation	35.81 %

Voix		%	Voix		%
OUI	9 912	57.49	OUI	69 188	68.30
NON	7 329	42.51	NON	32 068	31.70